

	TARIFS LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE 2008	
	particuliers	villes/municipalités
IDENTIFICATION MATIÈRES	COÛT (\$)	COÛT (\$)
Déchets domestiques		
sacs à ordures de déchets domestiques seulement	gratuit pour résidants . (Les Éboulements, L'Isle-aux-Coudres, Petite-Rivière-St-François, St-Urbain et Baie-St-Paul)	gratuit
Matériaux secs		
boîte conteneur (40 verge cube)	556,00	356,00
boîte conteneur (15 verge cube)	334,00	197,00
18 roues / semi-trailer	384,00	224,00
12 roues	276,00	161,00
10 roues	183,00	113,00
6 roues	88,00	53,00
grosse remorque	76,00	46,00
petite remorque	50,00	30,00
camionnette	30,00	15,00
Sols contaminés (catégorie A & B seulement)		
12 roues (30 tonnes)	800,00	400,00
10 roues (15 tonnes)	400,00	200,00
Animaux sauvages morts (pas d'animaux domestiques)		
Gros mammifères sauvages : (orignaux, ours, caribous, chevreuils)	60,00	n/a
Petits mammifères sauvages	25,00	n/a
Heures d'ouverture	8h00 à 15h30 (lundi au Vendredi)	

N.B. Les prix sont sujets à changement sans préavis.

IMPORTANT : Demander preuve du lieu des travaux pour les entrepreneurs qui n'ont pas leur place d'affaires dans la MRC de Charlevoix (contrat par exemple), sinon les refuser.

Adoptée à Baie-St-Paul le 30 janvier 2008 et entrée en vigueur le 1^{er} février 2008

Redevance à l'élimination : Dû à l'entrée en vigueur du règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (**redevances de 10,41\$** pour chaque tonne de matières éliminées) la MRC de Charlevoix a ajusté ses tarifs en conséquence.

N.B. : la redevance ne s'applique pas sur les matériaux utilisés pour le recouvrement des ordures (ex: sols contaminés) et sur les cendres d'un incinérateur.